

Communication de Monsieur Philippe Martin



Séance du 18 juin 2004



«Les répits»

Dans les années 1830, bien des usages de la Lorraine traditionnelle disparurent. Parmi eux, les répits^[1]. Aujourd'hui, le mot et la réalité qu'il cachait sont presque totalement oubliés. Pourtant, ils jouèrent un rôle essentiel dans l'Europe d'ancien régime, seul moyen de faire face à un drame : celui de la mort de l'enfant sans le baptême qu'en 1709, le curé de Moha, Melchior Lhoest, décrivait : «*mort pire que la mort*». Ils nous introduisent au cœur d'une culture de la mort à présent disparue et nous plonge dans l'univers du miracle.

Le drame de l'enfant mort

Longtemps, la démographie fut régie par de cruelles règles : un quart des enfants ne dépassait pas l'âge de un an, un autre quart n'atteignait pas 20 ans. Nombreux étaient aussi ceux qui ne voyaient pas le jour vivants soit parce qu'ils se présentaient mal sans que les accoucheuses n'aient le temps de les sortir, soit parce qu'ils s'asphyxiaient, à moins qu'ils ne n'aient décédé dans le ventre maternel... De multiples récits témoignent de ces naissances difficiles. En mars 1671, dame Belval de Mezières était «en travail d'enfant et en péril évident de mort son enfant estant sorti les pieds devant et le reste du corps demeuré dedans son ventre envyron cinq heures et en danger de mort et mesme estant tenu pour mort»^[2]. Souvent impuissants devant des situations aussi complexes, les contemporains, médecins, chirurgiens ou simples sages femmes, ne pouvaient empêcher le décès. Se posait alors la question du devenir des cadavres et des âmes.

N'ayant pas pu être baptisé, le corps ne pouvait être inhumé en terre chrétienne, interdiction fermement rappelée, en Lorraine, par les synodes diocésains de Toul de 1629, 1658 et 1707. Il rejoignait un emplacement spécial avec les suicidés et autres réprouvés qui n'étaient pas admis dans la communauté des croyants. Pour éviter cette souillure, les familles posaient les petits défunts près des murs des églises ou dans les jardins des couvents au moment où sonnait l'angélus, persuadées qu'étant à proximité d'un lieu de prières le pauvre bambin jouirait de quelque grâce spéciale pour accéder au Ciel. En effet, l'âme, étant celle d'un non baptisé, ne pouvait gagner le Paradis, errant pour l'éternité dans le limbus puerorum, un vide où les esprits gémissent de ne pouvoir entrer en la Gloire de Dieu. Cette notion, née aux XII^{ème}-XIII^{ème} siècles, se rapprochait donc de la peine du dam, variété de châtements difficile à cerner par des parents endeuillés. Cela atténuait cependant la position de saint Augustin qui, s'appuyant sur l'Évangile selon Saint-Matthieu, renvoyait ces enfants dans un enfer éternel, conception encore défendue par saint Grégoire le Grand, Clément IV en 1267 ou le concile de Ferrare-Florence de 1438-1445. Ultérieurement, cette damnation fut encore justifiée. Dans ses *Ecrits sur la grâce*, Pascal écrivait : «ceux qui naissent encore aujourd'hui sans en être retirés [du péché originel] par le baptême sont damnés et privés éternellement de la vision béatifique»^[3].

En Lorraine, l'Amphithéâtre de la mort, paru à Metz 1606, exposait les quatre lieux formant la géographie de l'au-delà : «a scavoir Paradis, Enfer, Purgatoire & le lymbe des enfants mourans sans Baptesme»^[4].

Quant au cardinal Henri de Noris (1631-1704), il décrivait ces enfants soumis à un feu éternel qui les réchauffait sans véritablement les brûler comme en enfer^[5].

Bien des légendes entouraient ces cadavres. Les traités de démonologie, dont le célèbre *Marteau des sorcières*, assuraient que les fidèles de Satan récupéraient leurs ossements pour en faire des poudres utilisés en magie noire. Des accoucheuses déroberaient les cadavres pour les faire bouillir afin d'en tirer une graisse indispensable pour composer le *Besenschmalz*, ce mystérieux onguent dont il fallait enduire les balais pour les faire voler. Quant aux âmes, elles ne pouvaient quitter la terre. Dans la région de Metz, elles apparaissaient les nuits sans lune sous forme de nuages blancs. Les feux folets aperçus dans les landes ou sur les étangs étaient aussi leur matérialisation. Parfois, leurs apparitions se doublaient de phénomènes de poltergeist tels ceux qui défrayèrent la chronique de Saint-Avold en janvier-mars 1694^[6].

La perception des enfants morts-nés oscillait donc entre souffrance d'une famille qui avait perdu un enfant dont le sort éternel était compro-

mis, l'effroi d'une communauté qui assimilait la mort de l'enfant à une souillure collective et les contes où se mêlaient illusions démonologiques et peur des fantômes. Pour éviter tout risque, on prit l'habitude de baptiser dans les instants qui suivaient la naissance, l'accoucheuse pratiquant le «baptême sous la cheminée». Cet usage était si fréquent qu'au XV^{ème} siècle les théologiens se posèrent la question de sa validité.

En effet, pour éviter tout risque, bien des sages-femmes ondoyaient dans des conditions dont la licéité pouvait être discutée. Ainsi, les archives nous révèlent nombre de cas où elles atteignaient de la main l'enfant, alors qu'il était encore dans le ventre de sa mère, pour l'ondoyer in-utero. L'importance du geste était telle que l'Eglise, surtout à partir de la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, décida de surveiller étroitement ces femmes. L'édit royal de 1680, rappelé en 1716 et 1724, interdit aux protestants d'exercer cette activité afin qu'ils ne «contaminent pas» (sic.) les catholiques. En Lorraine, les accoucheuses étaient élues par la communauté villageoise lors d'une assemblée spéciale présidée par le curé, pratique qui fut officialisée en 1708.

Malgré les «accommodements» de sages-femmes compatissant à la douleur de parents qui venaient de perdre leur nouveau-né, certains enfants n'étaient ni ondoyés, ni baptisés. Il restait une seule solution : apporter le petit cadavre devant une statue d'un sanctuaire à répit et attendre les signes de vie. Grâce à l'abbé Delhotel, nous connaissons parfaitement les répits intervenus d'Avioth^[7].

Les répits

Le rituel du répit, quel que soit le sanctuaire envisagé, est bien connu. Le petit cadavre était déposé devant une statue pendant que les parents et leurs amis priaient. Exceptionnellement, ces oraisons étaient accompagnées de gestes symboliques. Ainsi, à Notre-Dame d'Arlange, dans le Saulnois, les mères se rendaient devant la sculpture de la Vierge à l'Enfant installée dans le côté gauche de la nef.

Elles s'emparaient de l'image de Jésus pour la bercer. Pendant quelques instants, quelques heures, parfois deux ou trois jours, tous attendaient les signes de vie. En 1668, Jean Delhotel en dressa la liste : «Les plus évidents qui apparaissent le plus souvent sur ces enfants, par lesquels l'on suppose la vie [...] sont : les mouvements des veines, des membres, changements de couleur en rouge, de froidure en chaleur, de teint pâle en rougeur, effusion de sang, sueur chaude». Ces manifestations, assimilées à un retour temporaire de la vie dans le corps, étaient jugées suffisantes pour qu'on puisse ondoyer l'enfant qui, étaient ensuite, enterré dans le cimetière. Ces inhumations se faisaient cependant très discrètement. A

Avioth, un «rang» spécial leur était destiné. Quant à l'âme, elle pouvait rejoindre le Paradis. Ainsi, grâce au répit, les questions liées au sort du corps et au salut étaient-elles résolues.

Pour obtenir de telles grâces, les parents étaient prêts à tous les sacrifices. Le répit le plus ancien connu à Avioth date de 1625. Au début de l'année, l'enfant de Jean et Nicolle fut porté «au pied de l'image de Notre-Dame miraculeuse, avec prières et supplications». Très vite se manifestèrent les signes de vie : chaleur à l'estomac, «quattres à cinq gouttes de sang à la verge de l'enfant» qui put être baptisé et enterré. Cette foi dans le miracle marqua tout le XVII^{ème} siècle. Delhotel enregistra 139 intervenus entre 1625 et 1679, décompte faisant apparaître des années particulièrement bénéfiques pour le sanctuaire : 12 répits en 1665 ou 1671.

La renommée de ce sanctuaire était si grande que de nombreuses grâces étaient attribuées à la Vierge de cette église. Peu après Noël 1664, l'enfant de François Guillaume et de Jeanne Gaverois, habitants Arrancy, profita d'un tel miracle. Le 5 octobre 1665, le curé d'Avioth reçut une lettre de la maman, contresignée par deux témoins, qui remerciait la Vierge d'Avioth d'avoir permis que son bambin soit baptisé. Pour ceux qui venaient sur place, les gestes étaient toujours les mêmes depuis le début du siècle. Le 1^{er} septembre 1665, Pierre Errad apporta le cadavre de son fils né à Montmedy quelques heures plus tôt. En présence d'un témoin d'Avioth, de deux de Médy et de deux autres de Thonnes-les-Prés, il observa l'apparition de chaleur au côté gauche, une blancheur extraordinaire sur la bouche et une partie du visage, l'effusion de quelques gouttes de sang.

Lire ces récits de miracles, c'est plonger au cœur de drames. Le 4 mai 1660, Elisabeth fille-mère, servante à Meix à 10 km. d'Avioth, accoucha d'un enfant, qu'elle étouffa et qu'elle jeta dans une fosse septique. Trois jours plus tard, le cadavre fut retrouvé. Bien qu'entièrement noir, «il jeta du sang par le nasau ce qui obligea le monde de juger que cet enfant demandait justice».

Apporté à Avioth, il fut veillé par plusieurs femmes auxquelles s'était joint le curé. «Et tout chacun se mirent en dévotion, priant la Glorieuse V.M. de vouloir avoir pitié et compassion de ce triste et malheureux advènement, et qu'il lui plaise faire voir sa puissance à sa plus grande gloire, édification du monde, et pour le salut de ceste innocente créature ainsi meurdrie». Soudain, le petit corps «commença à changer de couleur et tout entièrement noir qu'il était, apparut de la rougeur fort parement et visiblement à l'un des côtés de sa face». Dès que le prêtre l'eut baptisé, «ce signe disparut et ledit enfant retourna à son état noir,

comme il était auparavant». L'abbé Delhotel, qui consigna le miracle, conclut : «De quoi N. Seigneur et sa Sacrée Mère soient loués à toujours et perpétuellement, de telle grâce et faveur». Pour que personne ne puisse la remettre en cause, des témoins signèrent la déclaration : «En présence de plusieurs personnes dudit Meix et Avioth, ayant pris particulièrement pour tesmoingts le lieutenant Clément dudit Meix et Pierre Halansi d'Aviot».

Le répit mettait en effet en scène toute une série d'acteurs. Le curé était souvent absent, retenu par d'autres tâches paroissiales, sa présence n'étant signalée que lors des répits se déroulant face à de véritables foules, soit 16 % des cas répertoriés. Obligé, du moins dans les actes officiels à une certaine retenue, il donnait le baptême sous réserve. Ainsi, le 28 décembre 1625, il donna le sacrement «a cause des signes de vie, ayant vu la rougeur, si tu n'es pas baptisé et si tu es vivant». En l'absence du prêtre, l'ondoiement était opéré par l'ermite local, 9 %, ou un fabricant, 7 %. La père était presque quasiment absent, 4 %, des répits. En fait, dans 61 % des affaires, cette fonction était dévolue à une femme, la moitié étant originaires du lieu où vivaient les parents, l'autre d'Avioth où certaines habitantes semblent s'être fait une spécialité de l'accompagnement des parents. Entre 1663 et 1673, les archives parlent souvent d'Alison Piéron qui prit part à 24 répits. Elle assistait les pèlerins leur indiquait les rites à effectuer et ondoyait le bambin dès que les signes de vie apparaissaient. Comme tous les laïcs opérant ce geste, elle prenait de l'eau bénite dans le petit récipient accroché au pilier le plus proche de la statue miraculeuse. Manifestait-elle une dévotion personnelle envers la Vierge ou était-elle une de ces «porteuses du secret»^[8], veuves lorraines qui, contre menue rétribution, se chargeaient des pèlerinages des autres ? Nous ne le saurons jamais.

Le «rituel» qui se développait à Avioth était commun à bien des sanctuaires à répits. En Lorraine, sans qu'il soit possible d'en dresser une liste exhaustive, mentionnons saint Martin à Xocourt, saint-Eloy à Hampont, sainte-Catherine à Moncheux, sainte-Ursule à Puttigny, la tombe de Frère Joseph à Ventron ou celle de Pierre Thomas à Sandaucourt... Le plus souvent, cependant, ces chapelles étaient placées sous le patronage de la Vierge : Notre-Dame des Ermites près de Thaon-les-Vosges, Notre-Dame d'Arlange à Wuisse, Notre-Dame de la Bulle à Buzy-Darmont, Notre-Dame de Vallières dans la vallée de l'Orne, Notre-Dame de Bonne Espérance à Avril... Et, bien évidemment, les grands sanctuaires. Parmi les 575 miracles recensés entre 1600 et 1670, près du tiers concernent des enfants^[9]. Les répits furent donc attestés à Sion, Notre-Dame de Bonne Nouvelle, Benoîte-Vaux...

Nature des miracles dans quelques sanctuaires lorrains entre 1600 et 1670				
Sanctuaire	nombre total de miracles	miracles liés à l'enfance	prisonniers et voyageurs	maladies
Notre-Dame de Sion	41	24,5 %	9,5 %	66 %
Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy	42	9,5 %	0 %	90,5 %
Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Nancy	73	23 %	3 %	74 %
Notre-Dame de Benoîte-Vaux	111	13,5 %	4,5 %	82 %
Notre-Dame d'Avioth	135	100 %	0 %	0 %
Saint-Nicolas-de-Port	173	7 %	34,5 %	58,5 %
Total	575	33,5 %	12,5 %	54 %

A côté de ces églises parfaitement connues, une foule de petits sanctuaires paroissiaux attirèrent le répit. Les registres Baptêmes-Mariages-Sépultures des années 1650-1660 mentionnent ces miracles. Ainsi, à La Bresse^[10], le 20 décembre 1659, le curé nota : «il a été présenté un enfant devant la Sainte Vierge qui, mort-né, néanmoins a été trouvé tout chaud et par conséquent baptisé». Six jours plus tard, il écrivait encore : «Le 26 décembre 1659, un enfant de Jean de Brion et de Laurent sa femme, naquit le soir sans vie et réputé tel fut laissé toute la nuit au froid sur la paille et avec peu de linges. Le matin toutefois sur le désir que le père avait de le porter à Mirecourt, je lui dis que le froid le ferait mourir et par conséquent sur mon conseil l'apporta pendant la messe au-devant de l'autel de la Vierge, et chose merveilleuse, l'enfant devint tout vermeil en sorte qu'il reçut baptême, témoins, un religieux Nicolas Guerre et plus de vingt femmes. C. l'homme de bien, curé du lieu».

Même mésaventure le 2 mars 1661 : «une fille, laquelle quoique venue mort née, selon l'opinion des assistantes à la couche, néanmoins présentée devant la Vierge pendant la célébration de la messe, a été trouvée toute chaude et par conséquent baptisée». Pendant quelques décennies, alors que la Lorraine émergeait de sa guerre de trente ans et que les pèlerinages connaissaient une nouvelle vogue, des enfants morts-nés furent donc portés devant les moindres statues. Ailleurs, ce sont des mentions éparses qui apparaissent comme en 1643 et en 1732 à Buzy dans la chapelle Notre-Dame de la Bulle.

Loin d'être un phénomène lorrain, le répit était présent dans presque tout le monde catholique ; le drame étant si prégnant, les populations accouraient en masse vers ces églises. Pour la seule Belgique, Jacques Gélis, éminent spécialiste de ces dévotions, en a compté une cinquantaine^[11], les plus célèbres étant celles de Moha et de Verviers. Quelques rares provinces, comme la Nouvelle-France, n'eurent pourtant aucun pèlerinage de ce type.

Aujourd'hui, on pourrait considérer les signes de vie comme les manifestations de l'évolution d'un corps sans vie marqué par le relâchement des muscles, puis passant d'une rigidité à un assouplissement des tissus. D'autres pourraient y voir des «inventions visuelles» dues à l'impatience des témoins de croire au miracle et victime d'illusions à la flamme tremblante des bougies. Poser la question en ces termes positivistes favorise le malentendu. En fait, nous devons replacer le répit dans l'imaginaire macabre de populations pour lesquelles la mort était un long processus. A l'arrêt du cœur ou de la respiration, l'âme s'échappait du corps mais elle mettait un certain temps pour quitter ce monde et rejoindre le Ciel.

Pour beaucoup, ce délai était de trois heures, durée correspondant à l'agonie du Christ en croix, pour d'autres il était plus variable. De cette croyance étaient nés les innombrables rites de séparation qui suivaient le décès : voiler les miroirs pour que le mort ne s'y contemple pas, stopper les pendules pour lui signifier l'arrêt de sa vie... Replacé dans ce contexte, le répit retrouve une certaine logique. Il correspondait à une brève interruption du voyage de l'âme vers le ciel, elle redescendait vers la terre.

En effleurant le corps, elle lui redonnait un infime souffle marqué par les «signes de vie», moment où le baptême devenait licite. Puis le processus recommençait, l'âme reprenant sa pérégrination céleste. Il ne s'agissait pas uniquement de croyances populaires qui ne seraient fondées sur aucune rationalité. Le médecin Paracelse (1493-1541) estimait que, lors du décès, la nature éternelle de l'individu se séparait de sa nature mortelle ; cependant, avant de gagner le Ciel, elle pouvait errer un moment sur terre.

La méfiance

Très tôt, le répit fut pourtant condamné. L'interdiction prononcée par le 2^{ème} concile de Lyon de 1274 fut confirmée par celui de Ferrare-Florence de 1438-1445. Les instances locales, tel le synode de Langres de 1452, agirent de la même manière. En cette fin du Moyen-Age, Mgr Gui assurait que ces faits n'étaient «qu'illusion et imposture». Ultérieurement, les XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles furent marqués par une certaine ambiguïté. La lutte contre le protestantisme avait entraîné une certaine

promotion du miracle, assimilée à une arme de controverse manifestant le soutien divin aux catholiques. Retranscrit par le clergé sur des registres ou consigné dans des ouvrages, donc passé au crible des exigences cléricales, il devint aussi un moyen pédagogique de donner à voir des fidèles priant et effectuant dignement leurs dévotions.

De grands spirituels, à l'image de François de Sales, se servirent d'ailleurs des répits lors de controverse afin de montrer que Dieu assistait les dévots. Parallèlement, la méfiance existait toujours tant ces rites, le plus souvent pratiqués par les laïcs, frisaient la superstition. Le concile de Trente ayant rappelé la nécessité du baptême par l'eau pour obtenir le salut, bien des prélats luttèrent contre les sanctuaires à répits. Ils semblent ainsi avoir disparu de la Flandre belge au cours de ce XVI^{ème} siècle.

En Lorraine, il fallut un retentissant scandale, en mars 1657, pour que le répit devienne définitivement suspect. A Mirecourt, deux sages-femmes, Marie Claudon et Rolet Friant, furent accusées d'avoir profité de la naïveté et de la douleur de parents. Depuis quatre ans, elles organisaient des répits autour de la statue de Notre-Dame de Sainte-Espérance, conservée dans l'église des Cordeliers de la ville. Elles avaient réussi à extorquer à un religieux des papiers dans lesquels il authentifiait les miracles.

Lors de son enquête, Claude du Void, commis par l'officialité de Toul, entendit 25 témoins à charge. Tous lui racontèrent que les deux commères avaient ondoyé des ossements de bambins morts depuis plusieurs mois après avoir assuré les parents que des signes de vie étaient apparus. Interrogé, le fossoyeur déclara avoir enterré au moins vingt corps d'enfants dans le jardin du cloître, lieu qu'il surnommait «le jardin des fleurs».

Ces témoins doutaient de l'authenticité des répits. L'un d'eux déclara qu'il n'avait jamais vu «aucun signe de vie, à part une puanteur grande et insupportable»^[12]. Les documents ne nous permettent pas de connaître la suite judiciaire de l'affaire. Le scandale, mêlant naïveté d'un moine et esprit de lucre de deux femmes, fut si retentissant qu'en 1658 l'évêque de Toul prit les premières mesures énergiques contre les répits.

Pour qu'un nourrisson soit enterré en terre chrétienne, il exigeait la déposition d'au moins quatre témoins et un certificat signé par le curé. Vingt ans plus tard, Mgr. Jacques de Fieux fut encore plus rigoureux puisqu'il interdit ce type de pratique. Malgré ces mesures, les répits continuaient à être pratiqués, mais il fallait les «justifier».

Ce fut sans doute ce souci qui poussa des prêtres à les consigner. Souvenons-nous que les registres baptêmes-mariages-sépultures commencent, en ces années, à mentionner ces miracles ; notations qui disparaîtrons

au bout de 20 ou 30 ans. L'écriture était un moyen de comptabiliser les grâces divines, d'organiser les croyances en évitant les rumeurs, bref de donner un cadre à une pratique. Le plus connu de ces clercs lorrains est Jean Delhotel.

Né en 1597, il effectua ses études à Louvain avant de s'installer dans la paroisse d'Avioth où, en 1623, il était mentionné comme fabricant, puis receveur en 1627. En 1636, à la mort du père Jean Pière, les seigneurs de Breux, collateurs du lieu, le nommèrent curé du village où il resta jusqu'à son décès le 8 octobre 1682. A la fin de sa vie, il rédigea le *Bref Recueil*, histoire édifiante du sanctuaire dont il avait la garde et collection de miracles dus à l'intervention de la Vierge. Il releva donc scrupuleusement les répits opérés par son intercession, n'hésitant pas à rechercher des histoires anciennes.

Ainsi, le 17 mars 1642, Jean et Nicolle portèrent témoignage d'un répit intervenu sur leur enfant dix ans plus tôt. Il en releva ainsi 139 intervenus avant 1679. Au moment où les évêques lorrains fustigeaient ce type de miracles, il composait donc un impressionnant dossier pour défendre son pèlerinage. A la même époque, dans bien des régions, des clercs agirent de même. En Provence, à Moustiers-Sainte-Marie ce ne fut qu'à partir de 1640 que les répits furent enregistrés^[13].

Après 1680, une certaine tolérance régna. Les répits se maintenaient mais le clergé local n'en faisait plus l'éloge. Ainsi, à Avioth, entre 1680 et 1740, plus aucun répit ne fut consigné alors que nous savons que la pratique subsistait puisque les comptes de la paroisse mentionnent des dons de cire ou de numéraire pour les enfants exposés. Au début du XVIII^{ème} siècle, les critiques se manifestèrent à nouveau.

En 1718, Dom Mathieu Petitdidier, abbé de Senones, s'attaqua à ceux qui se pratiquaient à Notre-Dame de la Maix, à Vexaincourt. Il déclara «qu'il n'y a que de la tromperie en cela et qu'il n'est point permis de baptiser les morts, ni les enterrer en terre sainte»^[14]. Son propos s'inscrivait parfaitement dans le climat de suspicion qui s'installait en Europe. En 1729, la Curie Romaine, émue par les scandales qui avaient ébranlé l'église souabe d'Ursberg, interdit les répits sauf si les témoins entendaient distinctement des cris ou des gémissements du cadavre, tout le reste «n'est pas suffisant»^[15]. Le répit entra alors dans l'ombre et le clergé lorrain devint très réticent à son égard. En 1757, le père Trouillot publiait à Nancy l'*Histoire de l'image miraculeuse de Notre-Dame de Sion*. En recopiant la liste des miracles dressés, en 1698, par le père Vincent dans son *Histoire de l'ancienne image miraculeuse de Notre-Dame de Sion*, il prit soin d'en retirer «l'inutile et l'incertain»^[16], c'est-à-dire tous les répits. A Avioth, le père Pierre Paqui (curé de 1728 à 1746) en signala

un en 1740, son successeur Claude Cardonne (curé de 1747 à 1784) en indiqua encore un en 1773. Quant au jeune Claude Dupré (curé de 1784 à 1791) il nota en 1785-1786 quatre cas d'enfants exposés sans dire qu'ils avaient été baptisés : la plus grande prudence s'était installée. Il est vrai que lors de sa visite pastorale, le 25 mai 1786, le vicaire général de Trèves condamna fermement les répits. Ayant rassemblé tous les habitants dans l'église, il leur ordonna de bannir cet «usage superstitieux» et menaça de «suspense» tout ecclésiastique qui se prêterait à ces pratiques. Il ordonna au curé «d'employer la force de son ministère et toute autre voie possible pour abolir un aussi blâmable abus»^[17].

Tous les clercs ne partageaient pas cette intransigeance. Très proches de leurs ouailles, ils comprenaient leur douleur face au sort de l'enfant mort sans le baptême. Ils voulurent donc combler le fossé entre la sévérité doctrinale et la souffrance des parents. Dans l'actuelle Belgique, les tertiaires franciscains, récollets à Verviers et capucins à Sarte, tolérèrent encore des répits dans leurs églises, comme le firent les jésuites à Moha. Dans l'évêché de Liège, la complaisance régna jusqu'en 1756. En Lorraine aussi, des prêtres fermèrent les yeux, se gardant cependant de consigner les miracles qui, plus ou moins clandestinement, s'opéraient encore. Quand l'Eglise chassait le répit, il se déplaçait pour survivre^[18].

En 1689, malgré les remontrances de son évêque, le curé de Benois-mont tint la chronique régulière des répits intervenus dans la chapelle Sainte-Ursule de Puttigny. Son successeur, le père Hauteville, nommé 1694, essaya de préserver le rite mais se refusa d'indiquer les miracles dans les registres paroissiaux. Son stratagème fut cependant découvert lors de la visite pastorale de 1708 et l'oratoire interdit. La chose ne gêna pas les populations car, depuis deux ans, les répits s'effectuaient, avec soutien du curé, à quelques kilomètres, dans la chapelle Notre-Dame d'Arlange. A son tour démasqué, le prêtre fut obligé de renier ses gestes. La puissance miraculeuse passa alors à l'oratoire d'Halibach à Vaxy. Une nouvelle visite pastorale, en 1736, remarqua le phénomène^[19].

L'envoyé de l'évêque constata qu'au «mépris des défenses et de l'interdit y ont été baptisé encore plusieurs enfants morts-nés». Il souhaite fermer le sanctuaire mais l'admodiateur du lieu refusa de lui remettre les clés «qu'il ne lâchera que par censure». Ainsi, en quarante ans, pour survivre, le lieu de répit avait glissé d'un village à son voisin, manifestation d'une résistance populaire à toutes les interdictions.

Le XIX^{ème} siècle, héritier du lyrisme de Chateaubriand dans le Génie du Christianisme, redécouvrit ce qu'on appela désormais «religion populaire», foi semblant pure car non «contaminée» par les excès de la

Révolution. Des fidèles, sollicités pour parler des usages des années 1780, donnèrent des «preuves» du maintien du répit. Ainsi, lorsque l'abbé Grand'Eury écrivit, en 1859, l'histoire de l'église de Sion, il signala qu'il avait rencontré des témoins de ces miracles intervenus à la fin du siècle précédent^[20]. En fait, le recours au divin face à une douleur, considérée en outre comme une injustice, ne pouvait pas faire périr le désir de porter les petits bambins devant des statues miraculeuses. En cherchant les signes de vie, les parents manifestaient leur amour pour ces enfants privés de tout espoir de salut, leur volonté d'effacer l'impureté, leur foi dans la bonté divine.

Philippe MARTIN
Université Nancy 2



Discussion

Le Président Burgard remercie l'orateur pour sa brillante et touchante intervention puis donne la parole à l'assemblée. Interviennent : Messieurs Jean Lanher, Henri Claude, François Roth, Louis Châtellier, Jean-Claude Bonnefont, Michel Hachet, Jacques Bombardier, Michel Vicq.

Jean Lanher : La toponymie d'Avioth est difficile. Les patois sont éclairants. La basilique d'Avioth est un sanctuaire à répit. On venait implorer la Vierge avec des enfants dits «morts-nés», mais dont on espérait qu'ils pourraient encore être ramenés à la vie. Si un signe de vie croyait être décelé, on ondoyait l'enfant. Il pouvait mourir. Mais, du point de vue de la foi, il était sauvé, ce qui était l'essentiel. Certains ont voulu voir dans le terme «avioth» qui se prononce en patois «avio», le sens de a-vio, c'est-à-dire sans vie. Je n'ai trouvé cette définition nulle part. Le dictionnaire d' Huguët du XVI^{ème} siècle par exemple ne donne que le verbe «avier» qui veut dire prolonger la vie.

Avioth n'est pas une forme unique. Il y a des «avios» partout. C'est un endroit où il y a de l'eau. C'est un trou d'eau. Ce mot vient du latin aquellu, diminutif de aqua. Autrement dit, il y a une série de télescopes entre un toponyme qui est antérieur aux manifestations dont nous parlons et l'existence de «l'avioth» des enfants.

Philippe Martin ne peut apporter d'autres compléments aux précisions de Jean Lanher. Il trouve cependant remarquable la transposition d'un nom de lieu à celui des enfants morts-nés qui deviennent des «avios».

François Roth : A quelle date cette pratique des répits s'est-elle arrêtée? Les auteurs du XIX^{ème} siècle parlent-ils de miracle ou de superstition?

Philippe Martin : On arrête ces pratiques en 1830, comme d'ailleurs plusieurs autres. C'est à cette époque par exemple que s'arrête la pratique des boîtes à crânes. Les auteurs du XIX^{ème} siècle ne se prononcent pas sur le miracle. Ils ne prononcent pas le mot. Ils écrivent : il y avait des répits ; les gens croyaient en Dieu. Ils étaient simples et vivaient une religion de proximité.

François Roth : Si j'ai bien compris, le département de la Meuse a fourni l'essentiel de ces répits.

Philippe Martin : Ces manifestations ont eu lieu dans la Meuse, mais aussi dans le Saulnois.

Louis Châtellier : Vous avez bien fait ressortir l'ambiguïté de la position des autorités de l'église. Les années 1650 correspondent aux années du Concile de Trente. Mais, il faut attendre 1786 pour que l'église prononce l'interdiction.

Jean-Claude Bonnefont : Votre exposé démontre l'importance que l'on accordait à la mort des enfants. On a souvent dit qu'à cette époque, en raison de la mortalité infantile élevée, les hommes et les femmes finissaient par s'y habituer. En réalité, l'exemple des répits nous prouve, qu'au moins dans le peuple, les parents souffraient beaucoup de la mort de leurs enfants et même de celle des enfants à naître. Pour les consoler, il ne fallait pas moins qu'un miracle. La parole du prêtre ne leur suffisait pas. Il leur fallait la parole de Dieu en personne, c'est-à-dire un miracle. Cela montre la profondeur de la douleur qu'ils ressentaient. Cela prouve peut-être aussi qu'il y avait chez eux un sentiment de culpabilité. Nous savons que de nos jours, lorsqu'un enfant meurt, les parents se culpabilisent même s'ils ne portent aucune responsabilité.

Philippe Martin : Juste au moment où le répit disparaît, c'est le début du grand art funéraire sur les tombes d'enfants. Sur les faire-part, les rares portraits de morts sont toujours ceux d'enfants. La mort de l'enfant tient une place considérable.

Michel Hachet s'interroge sur la pratique de l'ondolement.

Jacques Bombardier : L'ondolement est un vrai baptême.

Jean Lanher : Dans la région de Montmédy, le fait de perdre un enfant sans qu'il ait pu être baptisé était un drame terrible.

Jean-Claude Bonnefont : Le même problème existe pour l'extrême-onction. Des parents demandent au prêtre d'administrer ce sacrement

à des personnes qui sont manifestement mortes. Cela se voit encore tous les jours.

Jean Lanher : Un autre phénomène est analogue. Après la mort d'une personne, celles qui l'ont assistée mettent un doigt sur la bouche, semblant ainsi dire : ne parlons pas, il ou elle pourrait nous entendre.

Philippe Martin : C'est la dernière persistance de cette croyance que, lorsque la respiration s'arrête, il y a un délai de trois heures, trois jours.

Henri Claude : Est-ce qu'il n'y aurait pas, par hasard, à Avioth, dans les litanies à la Vierge, des références à cette particularité ?

Philippe Martin : Dans les prières, je n'ai jamais trouvé de références spécifiques aux répits. Parmi les récits de répit, un de ceux qui m'a le plus frappé est celui d'un homme qui, pendant l'hiver 1635, a fait en deux jours à pied le chemin de Thionville à Sion pour apporter son fils apparemment sans vie aux pieds de la Vierge afin d'obtenir le répit.

Michel Vicq : Un médecin pourrait-il nous parler de ce délai ?



Notes

- [1] Sur le sujet, la synthèse est Jacques GELIS, *Les enfants des limbes. Morts-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, édition Louis Audibert, 2006.
- [2] AD 54 H 284, *Recueil des miracles du glorieux Saint-Nicolas* [...]
- [3] PASCAL, *Ceuvres complètes*, Paris, biblio. de la Pléiade, 1991, p. 952.
- [4] *Amphithéâtre de la mort*, Metz 1606, p. 251.
- [5] Louis DEMOULIN, «Les âmes des enfants morts sans baptême», *Naître autrefois. Rites et folklore de la naissance en Ardenne et Luxembourg*, Bastogne, Musée en Piconrue, 1993, p. 127-134.
- [6] Philippe MARTIN, «Le fantôme de Saint-Avold», *Les Cahiers Lorrains*.
- [7] Abbé Jean DELHOTEL, *Bref recueil de l'état de l'église de Notre-Dame d'Avioth*, 1668, édité en 1981, Colmar.
- [8] Philippe MARTIN, *Pèlerins de Lorraine*, Metz, éditions Serpenoise, 1997, p. 105-108.
- [9] *Ibid.*, p. 199-202.
- [10] Arch. Municip. La Bresse, GG 2.

- [11] Jacques GELIS, «Les pratiques de répit et l'attitude de l'Eglise en Belgique (XIV^{ème}-XVIII^{ème} siècle)», *Sixième Congrès de l'Association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique*, août 2000, p. 509-522.
- [12] Arch. Départ. Meurthe-et-Moselle, G 1251.
- [13] Jacques GELIS, «Pousser les portes du paradis. Le sanctuaire «à répit» de N.-D. de Beauvoir à Moustiers-Sainte-Marie (1640-1670)», *Itinéraires pèlerins de l'ancienne Provence* (sous la dir. de M.-H. Froeschlé-Chopard), Marseille, éd. La Thune, 2002, p. 119-166.
- [14] Cité dans *Santé et charité dans les Vosges. Exposition aux Archives Départementales des Vosges de novembre 1993 à février 1994*, 1994, Epinal, p. 9.
- [15] Jacques GELIS, «Lebenszeichen-Todeszeichen : Die Wundertaufe totergeborener Kinder im Deutschland der Aufklärung», *Rituale der Geburt, eine Kulturgeschichte* (sous la dir. de J. Schlumbohm), Munich, 1998, p. 269-288.
- [16] Ange TROUILLOT, *Histoire de l'image miraculeuse de Notre-Dame de Sion*, Nancy, 1757, p. 16.
- [17] Texte de l'ordonnance après visite aux Archives de l'Archevêché de Trèves, Abt. 40 n° 91.
- [18] Philippe MARTIN, «Une pastorale pèlerine dans la Lorraine du XVIII^e siècle», *Rendre ses vœux. Les identités pèlerines dans l'Europe moderne (XVI^{ème} - XVIII^{ème} siècle)*, sous la dir. de Philippe BOUTRY, Pierre-Antoine FABRE, Dominique JULIA, Paris, éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2000, p. 531-547.
- [19] Arch. Départ. Moselle, 29 J 67.
- [20] Abbé P. GRAND'EURY, *Pèlerinage de Notre-Dame de Sion Vaudémont*, Nancy, 1859.